

alors la famille des Metternich, aux ramifications si diverses. Si à l'époque la branche des METTERNICH-BOURSCHEID s'est substituée aux BOURSCHEID, Lothaire de METTERNICH-VETTELHOFEN intervient de son côté dans des actes relatifs à Soleuvre et à d'autres terres du pays de Luxembourg. *En sa qualité de tuteur des enfants de son frère Jean-Thierry de Metternich, conseiller électoral de Trèves, bailli à Mayen et à Montréal, il acquit le 20 juillet 1609 la moitié des seigneuries de Soleuvre, Berbourg et Differdange, l'office d'échanson héréditaire du duché et le quart de la seigneurie de Larochette. Le 27 janvier 1610, il en reçut le transport par-devant le Siège des Nobles à Luxembourg ; hommage et foi furent fournis pour ces biens le 28 octobre suivant au nom des mêmes enfants. Le 22 septembre 1615, Lothaire intervient encore, en la même qualité de tuteur des enfants de son frère Thierry, lors du partage du château et de la seigneurie de Berbourg. (Jules Vannérus : Plaques de Fourneau et de Cheminée aux Armoiries des Metternich, C. L. 1939, p. 101).* Il n'y a donc rien de surprenant à ce que ce même Prince Electeur se soit intéressé à ce qui se passait chez un voisin du nom de ZIEVEL, auquel, par surplús de par son ancêtre Agnès de ZIEVEL, épouse de Jean de BRANDSCHEIT, se rattachaient justement les METTERNICH zu SINTZIG, zu SOMMERSBERG et enfin son propre père Jean de METTERNICH-VETTELHOFEN.

IX) Le prochain tableau, non daté, soulève également certaines difficultés d'identification du personnage représenté.

Nous voyons très peu de détails vestimentaires, mais la sobriété de ce vêtement foncé, simplement rehaussé d'un collet blanc assez large, le sérieux de l'expression du visage, tout cela dénote une certaine austérité. Celle-ci nous est confirmée par l'étude du blason personnel du personnage, dont les armes propres brochent en effet sur celles de l'Ordre Teutonique. Ainsi disposées, ces armes représentent sans aucun doute possible, un Commandeur de l'Ordre Teutonique.

Le blasonnement de ses armes personnelles :

D'argent à la fasce de sable, accompagnée en chef de trois merlettes du même.

A qui attribuer ces armes ? La fasce accompagnée de trois merlettes est assez répandue. Certains ont voulu attribuer ces armes à la maison de MEYSEMBOURG, famille qui semble descendre des WILTZ, dont ils brisent les armes de trois merlettes d'argent (cf. Hontheim, I p. 627 : 1194, *Walterus de Wiltz et de Belfurt, Walterus nepos ejus de Meisenburg*).

*Armes des MEYSEMBOURG* : D'or au chef de gueules, chargé de trois merlettes d'argent. Il est vrai que Blanchard indique le champ d'argent et de Kessel parle de merlettes de sable, mais ces deux font manifestement erreur, et de plus, tout cela ne nous donne point encore de fasce. Il faut donc abandonner me semble-t-il cette direction.

J'ajoute que l'on trouvera les mêmes armes (sans la croix de l'Ordre Teutonique) actuellement encore en l'église de Troisvierges.